

SECTION 1 – IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

PROPRIÉTAIRE FONCIER :		
Nom :		
Adresse :		
		Code postal :
Téléphone :		Autre :
Courriel (facultatif) :		
REPRÉSENTANT AUTORISÉ (S'IL Y A LIEU) :		
Nom :		
Adresse :		
		Code postal :
Téléphone :		Autre :
Courriel (facultatif) :		Agit au nom du propriétaire :
ENTREPRENEUR FORESTIER : IDEM QUE PROPRIÉTAIRE :		
Nom :		
Adresse :		
		Code postal :
Téléphone :		Autre :
Courriel (facultatif) :		Agit au nom du propriétaire :
N° de la licence RBQ :		
SOUS-CONTRACTANT (S'IL Y A LIEU) :		
Nom :		
Adresse :		
		Code postal :
Téléphone :		Autre :
Courriel (facultatif) :		Agit au nom du propriétaire :
N° de la licence RBQ :		

SECTION 2 – LOCALISATION

Nom du rang :		Superficie (ha)	Totale :	
			Boisée :	
Prescription n° :		Superficie (ha) de la coupe :		
Numéro du lot :		Type de coupe :		
		Type d'essence :		
Prescription n° :		Superficie (ha) de la coupe :		
Numéro du lot :		Type de coupe :		
		Type d'essence :		
Prescription n° :		Superficie (ha) de la coupe :		
Numéro du lot :		Type de coupe :		
		Type d'essence :		
Prescription n° :		Superficie (ha) de la coupe :		
Numéro du lot :		Type de coupe :		
		Type d'essence :		
Prescription n° :		Superficie (ha) de la coupe :		
Numéro du lot :		Type de coupe :		
		Type d'essence :		

SECTION 4 – DOCUMENTS ANNEXÉS

Cochez les documents requis et qui sont complets pour la présente demande :

Prescription forestière, de moins de deux ans, signée par un ingénieur forestier comprenant les informations suivantes :

- Plan de déboisement indiquant les numéros des lots, l'aire de coupe, les voies publiques et privées, les cours d'eau, la distance de la coupe à la rive (s'il y a lieu), les secteurs où les pentes dépassent 30 %, la localisation et le nom des peuplements, les voies d'accès au site de débordement.

Identification des bandes et des zones boisées à conserver.

À des fins de mise en culture du sol :

Plan agronomique de déboisement comprenant :

- Une évaluation agronomique préparée et signée par un professionnel habilité en la matière attestant que la superficie à déboiser est requise à des fins de mise en culture du sol. Ladite évaluation agronomique doit en référer au nombre d'unités animales autorisées par certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, en date du 26 mai 2000.

Engagement écrit et signé par le propriétaire à essoucher la totalité des superficies déboisées à l'intérieur d'un délai de trois ans doit être fourni;

Demande de CA fait par le promoteur responsable pour chaque propriété foncière touchée par le projet (aux fins d'implantation d'éoliennes commerciales).

SECTION 5 – DÉCLARATION DU PROPRIÉTAIRE OU DE SON REPRÉSENTANT

Je, soussigné, certifie que les renseignements donnés dans le présent document et ses annexes sont à tous les égards véridiques, exacts et complets. Je me conformerai à leurs dispositions et à celles du règlement d'urbanisme en vigueur. Je sais que l'émission d'un permis peut prendre jusqu'à trente (30) jours. Je sais également que je dois attendre l'émission du permis avant d'entreprendre les travaux et que si je débute les travaux avant, ce sera à mes risques.

Signature du propriétaire ou du représentant

Date

Veillez déposer votre demande de permis au bureau municipal ou aux bureaux de la MRC de La Nouvelle-Beauce situés au 280, boulevard Vachon Nord, bureau 200, à Sainte-Marie G6E 0H2, ou en copie numérisée à l'adresse suivante : dannyboutin@nouvellebeauce.com.

Pour toute information supplémentaire, veuillez contacter M. Danny Boutin, inspecteur en bâtiment et en environnement, au 418-387-3444, poste 4115, ou par courriel.